



Inquiétude pour ma commande de travaux

Par **guidelle**, le **12/01/2026 à 16:13**

Bonjour, je suis assez inquiet concernant ma commande de travaux. L'entreprise de bâtiment devait démarrer le chantier le 6 janvier dernier mais ne s'est pas présentée à mon domicile. J'avais versé un acompte de 30% lors de l'acceptation du devis. (payé par chèque qui a été encaissé par l'entreprise). Depuis, lorsque je recherche l'entreprise avec le moteur de recherche; voici ce qui est affiché comme information, à la place des horaires d'ouverture: [information horaires ouverture](#) Téléphone aussi sur répondeur. Ceci m'inquiétant, je suis passé à l'adresse de leurs bureaux mais tout était fermé et aucun avis affiché pour information de la clientèle ! Est-ce que ça pourrait être une liquidation avec cessation d'activité ? Comment le savoir avec certitude ? Et mon acompte ?

Par **yapasdequoi**, le **12/01/2026 à 16:37**

Bonjour, Un moteur de recherche ne vous servira à rien. Envoyez un courrier RAR à l'entreprise et vous verrez si réponse. Avez-vous un reçu de cet acompte ? L'acompte n'est pas remboursable. <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31187>

Par **guidelle**, le **12/01/2026 à 17:23**

@YAPASDEQUOI [quote] Avez-vous un reçu de cet acompte ? [/quote] bien sûr. [quote] L'acompte n'est pas remboursable. [/quote] Mais si les travaux ne sont pas réalisés ?

Par **yapasdequoi**, le **12/01/2026 à 17:52**

Pour le moment vous n'en savez rien.
Adressez une mise en demeure par RAR et vous verrez la suite.
Après vous enverrez une "injonction de faire" par huissier.
En parallèle vous pouvez interroger la CCI pour savoir si l'entreprise est en redressement.
D'où l'avez-vous connue ? amis ? recherche internet ? pub dans la boîte à lettres ?

Par **guidelle**, le **12/01/2026 à 18:02**

@YAPASDEQUOI
[quote]
D'où l'avez-vous connue ? amis ? recherche internet ? pub dans la boîte à lettres ?
[/quote]
Salon régional de l'habitat.
[quote]
En parallèle vous pouvez interroger la CCI pour savoir si l'entreprise est en redressement
[/quote]
Comment trouver les coordonnées de cet organisme ?

Par **yapasdequoi**, le **12/01/2026 à 18:15**

<https://www.cci.fr/>